

**R 338 A – 18.11**

**Résolution du Conseil municipal de Vernier du 13 novembre 2018**

relative à l'objet suivant

**À VOS BRANCARDS ?**

Vu le rapport de la commission de la sécurité du 25 septembre 2018 ;

le Conseil municipal, par 27 OUI et 3 NON,

**déclare :**

prendre acte de la mise en place de CPRR (Concept de prévention et de réduction des risques) et de CMS (Concept médico sanitaire) lors de manifestations, avec la nécessité pour le personnel sanitaire encadrant d'avoir le niveau minimum IAS 2, selon une décision de l'Inter Association de Sauvetage suisse.

